



# Arnaque concessionnaire controle technique voiture

Par **Julie76540**, le **20/03/2019** à **17:48**

J'ai acheté une voiture en mars 2018 chez un concessionnaire.

Après avoir roulé avec la voiture pendant 2 mois, je n'étais pas sereine... j'ai fait faire un contrôle volontaire et, résultat, rien à voir avec le contrôle technique de la concession..

J'ai demandé en AR le remboursement pour cause de fraude. Il a refusé , et m'a proposé de faire les travaux . J'ai dis oui car il ne voulait rien entendre .

Joins de culasse, fuite moteur, liquide refroidissement....et j'en passe...

5 mois plus tard, le liquide de refroidissement et plein d'huile donc problème de culasse!!!

Je ne fais plus confiance à ce concessionnaire et demande remboursement du véhicule.

Il dit que sa concession va fermer, ai je un recours sachant que j'ai toute les preuves ???

Merci pour vos réponses